

# VILLERS *infos*

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERS-MARMERY

n° 14 - Juillet 1999



## SOYONS CLAIRS...

**AVERTISSEMENT :** L'article qui suit a été contrôlé par M. Caffet, ingénieur à la D.D.A.S.S.

Vous avez lu le précédent journal et vous vous posez des questions sur l'eau distribuée dans la commune. Il faut bien dire qu'après le problème de la vache folle, celui du poulet à la dioxine et l'affaire Coca-Cola, nous sommes devenus très sensibles à tout ce qui touche l'alimentation... Faut-il pour autant céder à la panique ?

Face à un problème de cet ordre, il y a deux attitudes possibles :

- la première consiste à s'asseoir sur le dossier de manière à 'étouffer l'affaire'... ça n'est pas dans nos méthodes.
- la seconde, celle que nous avons choisie, consiste à informer la population du problème tout en cherchant des solutions, si elles existent.

Voyons ensemble où nous en sommes :

Ayant constaté que les analyses d'eau du village révélaient des traces non négligeables de substances indésirables, le vice-président de la Commission Environnement a proposé au Conseil de réfléchir sur ce sujet (fin novembre 1998) : des responsables de la D.D.A.S.S. lui ont conseillé de demander aux maires des deux communes concernées (Villers alimente Billy-le-Grand en eau) d'organiser une réunion avec les organismes compétents.

Le 6 mai 1999, une première réunion d'information a donc eu lieu à la salle polyvalente. M. Caffet, de la D.D.A.S.S., nous a donné un certain nombre d'informations que nous vous communiquons ici :

L'eau du village contient deux sortes de substances indésirables en quantité non négligeable : il s'agit des nitrates et des pesticides. En ce qui concerne les bactéries, elle est d'une qualité irréprochable.

Voici ce qui nous a été dit au sujet des nitrates :

En mars 1999, l'eau de Villers en contenait 53,3 mg/l, ce qui dépasse de 3,3 mg/l la quantité admise (50 mg/l). En fait, à chaque analyse, la valeur est proche de la norme. Il lui arrive aussi d'être en-dessous.

*suite p. 2 -->*

## INFOS MAIRIE

### FÊTE PATRONALE

SAMEDI 31 JUILLET

DIMANCHE 1er AOÛT

LUNDI 2 AOÛT



AVEC LE

Mac DONALD PIPE BAND

## SOMMAIRE

<b>Infos Mairie</b> .....	<b>p. 1</b>
<b>Soyons clairs</b> .....	<b>p. 1/2</b>
<b>Le Conseil vous informe :</b>	
• Réunion du 12/04/99.....	<b>p. 3/4</b>
• Réunion du 10/05/99 .....	<b>p. 4</b>
• Analyse d'eau.....	<b>p. 5</b>
<b>État Civil</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>Rédacteurs en herbe</b> .....	<b>p. 6/7</b>
<b>Connaissance du patrimoine :</b>	
• Villers au cœur d'un réseau...p.	<b>8 à 10</b>
• L'Abbé Jean Paramelle .....	<b>p. 14</b>
<b>Le coin des associations :</b>	
• Les Sapeurs Pompiers.....	<b>p. 11</b>
• L'A.S.V.M.....	<b>p. 12</b>
• L'A.S.A. ....	<b>p. 12/13</b>
<b>Mots Croisés</b> .....	<b>p. 13</b>
<b>En différé du web</b> .....	<b>p. 15</b>
<b>Calendrier</b> .....	<b>p. 16</b>
<b>En bref</b> .....	<b>p. 16</b>
<b>Les monstres</b> .....	<b>p. 16</b>
<b>Solution des Mots Croisés</b> .....	<b>p. 16</b>

La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.  
Téléphone et télécopie : 03 26 97 92 68 - Site WEB sur <http://www.chez.com/rfernand/>

• Les nitrates, vous les retrouvez dans les légumes, les radis, la viande (dans laquelle ils servent de conservateur). Vous consommez environ 200 mg par jour de nitrates rien que dans ces aliments...

On considère qu'une quantité ingérée (consommation d'eau comprise) de 275 mg par jour est un maximum admissible.

Sachant que l'on consomme en moyenne 2 litres d'eau par jour, vous comprendrez que l'on ait fixé la quantité admise dans l'eau à 50 mg/l. Remarquez au passage que l'on absorbe beaucoup plus de nitrates dans les aliments que dans l'eau du robinet...

M. Caffet a illustré son propos par un exemple très parlant : en fait, si l'eau venait à passer de 49,3 mg/l à 50,7 mg/l, il suffirait de manger quelques radis de moins par jour pour compenser cette élévation !

Au-delà de 100mg/l de nitrates dans l'eau, le ministère de la Santé considère que l'eau n'est plus consommable par personne (adultes comme enfants).

Toujours est-il qu'à partir de 50 mg/l, le risque existe pour les femmes enceintes et les nourrissons. Comme nous vous l'avons déjà dit dans le n° 12 de Villers infos, le nourrisson risque d'être atteint de méthémoglobinémie (maladie bleue du nourrisson) et dans les cas graves, il peut y avoir mort par asphyxie.

Une question vient sur toutes les lèvres dès que l'on parle de substances indésirables : et le risque de cancer ?

La réponse est la suivante : il n'y a pas de relation claire entre nitrates et cancer malgré les différentes études épidémiologiques réalisées, mais le risque de cancérogénicité a pu expérimentalement être mis en évidence chez l'animal.

Pour en finir avec ce sujet, sachez que la norme reste à 50 mg/l malgré les demandes d'assouplissement.

• Les pesticides, quant à eux, constituent sûrement le problème le plus délicat.

Ces produits sont arrivés sur le marché dans les années 1940.

En 1962, les pouvoirs publics ont pris conscience de l'impact de ces substances sur la santé.

En 1980, la limite a été fixée à 0,10 micro-grammes par litres pour la potabilité de l'eau (quantité infinitésimale). Cette valeur a été choisie arbitrairement, car les appareils de mesure de l'époque ne permettaient pas de mesurer des valeurs plus petites.

En 1998, la norme de 0,10 µg/l a été conservée. Par ailleurs, la somme des matières indésirables ne doit pas dépasser 0,5 µg/l.

Cette norme administrative, nous la dépassons.

Que va-t-il se passer ? pendant 3 ans, une dérogation nous permet de dépasser cette norme. Cette dérogation pourra être reconduite deux fois, sous certaines conditions.

Remarques importantes à propos de ce que l'on appelle 'le risque sanitaire' :

Pour évaluer les risques sur les populations, on conduit des expériences sur les animaux, en laboratoire. On extrapole ensuite pour l'homme. La recherche porte sur la toxicité aiguë, la toxicité à court et à long terme et la cancérogénicité. Bien que les risques d'exposition aux pesticides se situent au niveau de la peau, des poumons, et pas seulement au niveau des voies digestives, l'O.M.S. (Organisation Mondiale de la Santé) ne s'intéresse qu'à la seule voie alimentaire pour fixer ses recommandations.

Ceci ne peut que nous surprendre quand on sait que seulement 1 à 10% du 'bol alimentaire' est représenté par l'eau.

L'O.M.S. définit une valeur de consommation pour une vie entière. Cette valeur est calculée sur la base d'un cancer pour 100 000, pour une personne consommant 2 litres d'eau par jour pendant 75 ans, elle est de 2 µg/l.

Notez la différence qu'il y a entre la **réglementation française** (0,1 µg/l) et les **recommandations de l'O.M.S.** (2 µg/l).

À notre échelle locale, la D.D.A.S.S. fait la somme de tous les pesticides contenus dans l'eau et décide de la fermeture du puits si la valeur dépasse 2 µg/l.

À Villers, nous nous situons au-dessus de la directive européenne (norme administrative) et en-dessous de la valeur fixée par l'O.M.S. (recommandations). Pour simplifier, M. Caffet nous a dit qu'à partir de 0,4 µg/l, il faudrait faire des travaux.

Maintenant que nous avons présenté le problème, voyons les solutions qui s'offrent à nous :

- 1) Un nouveau forage, solution recommandée actuellement par le Conseil Général pour résoudre ce type de problème.
- 2) Aller chercher l'eau très profond, dans des nappes situées sous les couches d'argile, dans le cuisien. Les produits indésirables proviennent du sol et ne peuvent s'infiltrer jusqu'à ces profondeurs. Inconvénient : cette eau est souvent chargée en Fer et en Anhydride sulfureux (H<sub>2</sub>S, ou 'gaz des marais').
- 3) Se raccorder sur une autre commune, mais cette solution comporte de nombreux inconvénients : incertitude dans le temps, pompage plus important avec risque de prélever une eau de moins bonne qualité.
- 4) Traiter l'eau. C'est ce qui se fait à Vitry-le-François. Cette solution est fort coûteuse.

M. Caffet nous a fait remarqué que le groupement de plusieurs communes offrait l'avantage de diviser le coût de l'opération. Il devient alors plus facile financièrement d'aller chercher de l'eau plus profondément et de la traiter pour éliminer le Fer et l'H<sub>2</sub>S.

Une chose est sûre : Villers-Marmery doit étudier le problème du traitement des pesticides et des nitrates dans les années à venir. D'autres réunions auront lieu avec d'autres partenaires : nous vous tiendrons au courant...

# LE CONSEIL VOUS INFORME

## • RÉUNION DU CONSEIL DU 12 AVRIL 1999

### Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- ne présente pas d'observation et émet un avis favorable au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de VERZY. Celui-ci sera mis à la disposition des Propriétaires qui souhaiteraient le consulter.

- souhaite être consulté sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune des PETITES LOGES.

- décide la réalisation du projet d'aménagement d'une partie du Chemin Rural dit ancienne voie du C.B.R. après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête publique au cours de laquelle il n'y a pas eu d'observation, Monsieur BEAUFORT Claude, Commissaire-Enquêteur ayant émis un avis favorable à la réalisation de ce projet.

- décide la gratuité de la taxe spéciale des licences de deuxième catégorie délivrées sur le territoire de la Commune de VILLERS MARMERY pour les demandes de buvettes sollicitées par les Associations lors des animations du village.

- émet un avis favorable à la demande de pose d'un miroir sur le mur de Monsieur THIBAUT Jean-Pierre, Avenue de champagne afin de faciliter la visibilité au carrefour avec la rue de la Mairie et décide la fourniture et la pose de ce miroir par les services de l'Équipement d'un montant de 5 788.80 F. T.T.C.

-Après étude de la demande de réfection du mur de la poste présentée par Madame HERBIN Aude, considérant que ces travaux pourraient être réalisés à moindre coût pendant que l'Entreprise sera sur place pour Madame HERBIN, le Conseil invite la Commission à se rendre sur place et à faire chiffrer la dépense.

- Prend connaissance du diagnostic solidité établi par le Bureau VERITAS à la suite de l'ouverture du plancher de la salle de Mairie, le 13 Janvier 1999 par l'Entreprise LECQ. Ce diagnostic conclut que déduction faite du poids du plancher et du plafond plâtre, la surcharge admissible calculée pour les solives est de 88 Kg/m<sup>2</sup> alors que la norme régissant les surcharges dans les établissements recevant du public impose une surcharge de 400 Kg/m<sup>2</sup>.

Le Conseil décide de solliciter des devis pour la réalisation de ces travaux pendant les vacances scolaires compte-tenu de la présence d'une classe en-dessous. Il décide par ailleurs d'entamer une étude pour la rénovation de la Mairie qui pourrait se faire ultérieurement et de prévoir le choix d'un architecte dans un premier temps.

- décide l'achat d'un surpresseur et d'une tonne à eau de 600 litres pour le personnel communal.

- décide de prévoir 11 000 F pour l'achat d'un panneau d'information proposé par le Parc Naturel Régional de la Montagne de REIMS. Ces dépenses seront prévues au budget 1999.

-décide de la réalisation de travaux de mise en conformité de la salle polyvalente concernant l'installation électrique et la mise en place de commandes pneumatiques de l'ensemble des trappes. Ces dépenses seront prévues au budget 1999.

- décide la réfection du crépi du mur de l'école, rue Dom Pérignon. Une somme de 40 000 F sera prévue au budget 1999.

- décide par neuf voix pour et cinq contre, la pose d'un portail neuf moins lourd pour les piliers qui seront refaits et pour les personnes âgées qui se rendent habituellement au cimetière. Cette dépense sera prévue au budget 1999.

- décide la réalisation des travaux de renouvellement de la couche de surface de la rue de Charleville et sollicite une subvention auprès du Conseil Général. La dépense sera prévue au budget 1999.

## ÉTAT CIVIL

(du 23/11/98 au 12/02/99)

### • Décès

Mme Léonie HÉDOIN veuve VARNET,  
le 4/03/1999

### • Naissances

Angèle COURTIAUX, le 24/02/1999

Ces travaux seront entrepris sous réserve de l'obtention de la subvention.

- décide la réalisation des travaux d'aménagement en bordure de la R.D. 26 sortie vers TRÉPAIL présentée par le C.I.P. REIMS NORD . Cette dépense sera prévue au budget 1999.

- décide la réalisation des travaux d'assainissement rue du Presbytère et d'inscrire la dépense au budget 1999. Le projet de clôture de la station d'épuration est reporté d'un an.

- décide la viabilisation des deux parcelles restant dans le lotissement "La Côte Coulmier" et d'inscrire la dépense au budget 1999.

Il invite le Maire à s'assurer auprès des services de l'Équipement de la largeur des trottoirs dans le virage du R.D. 326 avant le lancement de l'appel d'offre des travaux.

- décide de transférer les équipements publics construits dans les lotissements au compte de la Commune ainsi que les prêts restant à rembourser.

Avant de prendre connaissance des budget primitifs 1999, Monsieur FERNANDEZ, Conseiller Municipal, demande la parole. Ce qui lui est accordé par Monsieur le Maire.

Il informe les Membres présents des souhaits de Messieurs LONGIS Laurent, HAUTEM Dominique, FERNANDEZ Richard, Delabarre Joël, BOUTILLET Gaston, MARGAINE Bernard, LONCLE Daniel, BOQUET Claude et MICK Dominique, soit, notamment :

- respect de la délibération du Conseil décidant d'une réunion de Conseil tous les deux mois, le premier jeudi.

- remise des budgets quinze jours avant la réunion de la Commission des Finances.

- annulation de l'arrêté de Monsieur le Maire rapportant la délégation de signature de Monsieur LONGIS Laurent, deuxième adjoint.

- Inscription de provisions au budget pour :

- le curage de la mare des Grands Arbres appartenant à l'Association Foncière de VILLERS MARMERY.

- le fonctionnement de l'A.S.A. constituée mais dont le Bureau n'est pas encore formé.

- l'étude d'une recherche d'un autre point d'eau.

- fixation d'une date pour une réunion d'information concernant les résultats des analyses de l'eau distribuée notamment pour les pesticides et les nitrates avec les Conseils des Communes de VILLERS MARMERY et BILLY LE GRAND, la D.D.A.S.S., la D.D.A., le Parc Naturel Régional et le Conseil Général.

- le projet d'étude des travaux de rénovation de la Mairie dans son ensemble.

# LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

Devant le refus de Monsieur le Maire d'accéder à l'intégralité de ces souhaits, ces Conseillers décident de ne pas prendre connaissance des budgets primitifs 1999 du LOTISSEMENT, du service des EAUX et de la COMMUNE pour 1999 et quittent la séance.

## • SÉANCE DU 10 MAI 1999

### Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- DÉCIDE d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau consommé de 20 centimes pour l'année 2000, ce qui portera le prix à 4.50 F. le m<sup>3</sup>. Il est à préciser qu'à ce tarif viennent s'ajouter la redevance pollution et le fonds national de solidarité.

- VOTE et APPROUVE le budget primitif 1999 du Service des EAUX qui s'équilibre en dépenses et en recette à :

- FONCTIONNEMENT : 365 000 F.

- INVESTISSEMENT : 110 000 F.

- DÉCIDE la création d'un lotissement pour les quatre lots restants disponibles et habilite le Maire à signer la demande d'autorisation de lotir.

- VOTE et APPROUVE le budget primitif 1999 du Compte LOTISSEMENT qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- FONCTIONNEMENT : NÉANT

- INVESTISSEMENT : 160 000 F.

- DÉCIDE la réalisation des travaux de renforcement du plancher existant au premier étage de la Mairie. Il habilite le Maire à contacter cinq menuisiers pour des devis et sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au titre des opérations au coup par coup. Il sera demandé l'autorisation de faire effectuer ces travaux avant l'arrêté d'attribution de subvention compte-tenu de l'urgence.

- RECONDUIT l'indemnité de chauffage allouée chaque année à la Gérante Postale.

- VOTE et APPROUVE le budget primitif 1999 de la COMMUNE qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- FONCTIONNEMENT : 2 121 983 F

- INVESTISSEMENT : 1 042 413 F.

Il décide de conserver les taux existants, soit :

- TAXE D'HABITATION : 19.50 %

- FONCIER BÂTI : 25.05 %

- FONCIER NON BÂTI : 18.37%

- TAXE PROFESSIONNELLE : 20.25 %.

Total du produit fiscal inscrit au budget primitif : 1 425 141 F.

- DÉCIDE de prévoir les travaux de curage de certaines mares en fonctionnement au budget supplémentaire 1999. Il souhaite qu'une consultation d'Entreprises soit effectuée pour ces travaux.

- ACCEPTE les termes de la convention pour assurer le maintien des capacités d'accueil des chiroptères qui sera signée par le Conservatoire du Patrimoine de CHAMPAGNE-ARDENNE, le PARC NATUREL RÉGIONAL, l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS et la COMMUNE et habilite le Maire à signer cette convention.

Des travaux d'aménagement seront effectués par le Conservatoire pour améliorer les potentialités d'accueil.

Le Conservatoire assurera l'entretien des grilles de protection et le suivi scientifique du site. Une clé sera remise à M. MARGAINE

BERNARD, chargé des relations avec le CONSERVATOIRE. Un double sera déposé en Mairie.

- Monsieur BOUTILLET demande compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à la Préfecture concernant le projet de T.G.V. Cette réunion avait pour but d'informer les Maires qu'un arrêté préfectoral a été pris pour autoriser les personnes habilitées à pénétrer dans les propriétés privées en vue des études préalables. Les projets de remboursement nécessaires à ces réalisations n'ont pas été évoqués. Il demande qu'un courrier soit envoyé à Monsieur le Sous-Préfet, sur demande du Conseil Municipal, afin d'obtenir une réponse écrite concernant les démarches à effectuer pour couvrir la Commune en cas d'accident suite au refus de Monsieur DARDENNE Maurice de prendre connaissance de l'arrêté de péril.

- Monsieur FERNANDEZ informe le Conseil qu'un concert sera donné le SAMEDI 12 JUIN 1999 à l'église de VILLERS MARME-RY dans le cadre de la fête de la Musique. Il a renouvelé l'inscription de la commune au concours VILLAGES FLEURIS pour cette année. Il s'étonne que la serrure de la décharge ait été changée sans qu'il en soit informé en tant que Responsable de l'Environnement. Monsieur le Maire précise qu'il a souhaité revenir au système antérieur compte-tenu des abus constatés. La décharge sera ouverte le samedi matin pour brûlage et les personnes qui le souhaiteront pourront obtenir la clé chez M. CHARPENTER ou chez M. le Maire pour brûlage en semaine afin de limiter les interventions des Employés communaux.

- Monsieur LONGIS demande que la Commune fasse l'acquisition d'un panneau d'affichage afin de l'installer sur la place, devant l'ancienne salle des fêtes pour compenser les problèmes d'affichage chez les différents commerçants qui n'ont pas toujours la place nécessaire pour les différents avis.

- Monsieur HAUTEM invite le Conseil à réfléchir sur le problème des frais de chauffage de la salle pendant la période de beau temps. Il est décidé de rendre le chauffage obligatoire du 15 OCTOBRE au 15 AVRIL.

- Monsieur LONCLE demande si la commission du cimetière a réfléchi au projet de création d'un colombarium. Celui-ci est à l'étude. Un aménagement central est en cours pour améliorer les conditions de rassemblement des familles au cimetière. Un deuxième ossuaire va être créé pour recevoir les restes des tombes reprises et rachetées.

*Le Maire*

## • SENTES À PIEDS

Faisant suite à une demande d'achat de sente, le Conseil envisage une nouvelle vente groupée de sentes, l'hiver prochain. Afin de diminuer les frais de dossiers, les personnes intéressées sont invitées à présenter une demande écrite en Mairie.

## • DIVAGATION DES CHIENS

Nous vous rappelons que la divagation des chiens sur le territoire de la commune est interdit. De même, il est interdit de pénétrer dans le cimetière avec des animaux, même tenus en laisse.

## • MESSAGE DES JEUNES DE FÊTE

À l'occasion de la fête patronale, une soirée "Fleurs en papier" aura lieu le mercredi 21 juillet 1999, 20h30, salle du syndicat des vignerons. La collecte des lots se fera du lundi 19 juillet au samedi 24 juillet. L'année dernière, vos dons ont permis l'achat d'un Père Noël, visible pendant les fêtes de fin d'année 1998 sur l'église du village.

Merci d'avance aux participants et généreux donateurs.

# LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

ANALYSE DE L'EAU PRÉLEVÉE LE 31 MARS 1999 (laboratoire municipal et régional de Reims)

Paramètres physico-chimiques	Résultat	Unité	NORMES
Aspect (0=r.a.s; sinon = 1; cf comm.)	LIMPIDE	qualit.	
Turbidité néphélogométrique	0,11	NTU	2
Couleur (0=r.a.s; sinon = 1; cf comm.)	INCOLORE	qualit.	
Odeur (0=r.a.s; sinon = 1; cf comm.)	NEANT	qualit.	
Saveur (0=r.a.s; sinon = 1; cf comm.)	NEANT	qualit.	
pH à 20° C	7,53	unité pH	9
Titre alcalimétrique	0	°F	
Titre alcalimétrique complet	26,8	°F	
Titre hydrotimétrique	34,4	°F	
CO2 libre calculé	15	mg/l	
Hydrogénocarbonates	327	mg/l	
Carbonates	0	mg/lCO3	
Conductivité à 20° C	580	µS/cm	
Résidu sec à 180° C	461	mg/l	1500
Calcium	133	mg/l	
Magnésium	2,6	mg/l	50
Potassium	4,9	mg/l	12
Sodium	11,4	mg/l	150
Sulfates	41	mg/l	250
Chlorures	27,3	mg/l	200
Silicates (en SiO2)	4,9	mg/lSiO	
Fer total	<50	µg/l	200
Manganèse total	<1	µg/l	50
Ammonium (en NH4)	<0,04	mg/l	0,5
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/l	0,1
<b>Nitrates (en NO3)</b>	<b>52,1</b>	<b>mg/l</b>	<b>50</b>
Phosphore total (en P2O5)	<0,150	mg/l	5
Diazinon	<0,01	µg/l	0,1
Parathion-méthyl	<0,01	µg/l	0,1
Parathion	<0,01	µg/l	0,1
<b>Atrazine</b>	<b>0,11</b>	<b>µg/l</b>	<b>0,1</b>
Cyanazine	<0,01	µg/l	0,1
Desmétryne	<0,02	µg/l	0,1
Pendiméthaline	<0,02	µg/l	0,1
Prométhrine	<0,02	µg/l	0,1
<b>Secbuméton</b>	<b>0,09</b>	<b>µg/l</b>	<b>0,1</b>
<b>Simazine</b>	<b>0,10</b>	<b>µg/l</b>	<b>0,1</b>
<b>Terbuméton</b>	<b>0,15</b>	<b>µg/l</b>	<b>0,1</b>
Terbutryne	<0,02	µg/l	0,1
<b>Terbuthylazine</b>	<b>0,26</b>	<b>µg/l</b>	<b>0,1</b>
<b>Atrazine-déséthyl</b>	<b>0,14</b>	<b>µg/l</b>	<b>0,1</b>
<b>Atrazine-déisopropyl</b>	<b>0,07</b>	<b>µg/l</b>	<b>0,1</b>
Chlortoluron	<0,03	µg/l	0,1
<b>Diuron</b>	<b>0,21</b>	<b>µg/l</b>	<b>0,1</b>
Isoproturon	0,01	µg/l	0,1
Linuron	<0,02	µg/l	0,1
Métabenzthiazuron	<0,01	µg/l	0,1
Monolinuron	<0,02	µg/l	0,1
Néburon	<0,01	µg/l	0,1
Dinoseb	<0,03	µg/l	0,1
Dinoterbe	<0,03	µg/l	0,1
Ioxynil	<0,01	µg/l	0,1
Flusilazol	<0,02	µg/l	0,1
Ethofumésate	<0,03	µg/l	0,1
Folpel	<0,03	µg/l	0,1
CO2 agressif calculé à 10° C		0 mg/l	

## CONCLUSIONS SANITAIRES :

**Eau non conforme pour les paramètres physico-chimiques testés.**

Teneur en NITRATES supérieure à la concentration maximale admissible fixée à 50 mg/l.

Teneur en Pesticides supérieure à la concentration maximale admissible fixée à 0,1 µg/l par substance individualisée ainsi que celle fixée à 0,5 µg/l pour la somme des substances mesurées.

L'eau peut être utilisée pour les usages sanitaires courants mais ne doit pas être consommée par les nourrissons et les femmes enceintes.

**Concernant le problème des Nitrates et des Pesticides, une modification de la ressource est nécessaire.**

# RÉDACTEURS EN HERBE

## L'ESSENTIEL EST DE PARTICIPER !

Le cross U.S.E.P. s'est déroulé le Samedi 27 Mars 1999 à Cormontreuil.

Voici une interview aux participants de l'Ecole Primaire (du CP au CM2) :

-Pourquoi avez-vous fait le cross ?

-Nous nous étions sérieusement entraînés pour le Cross Montval mais il fut reporté. Donc pour ne pas perdre notre entraînement, nous nous sommes inscrits au Cross U.S.E.P.

-Matthieu, qu'est-ce que cela t'a fait de monter sur le podium ?

-J'étais heureux d'être deuxième et ému !

-Quelle a été ta récompense ?

-Une médaille d'argent, un petit tour en montgolfière. Mais le petit tour en montgolfière fut annulé à cause du mauvais temps...

-Thibault, pourquoi es-tu arrivé douzième ?

-Parce que le circuit n'était pas assez large, donc j'ai eu du mal à me séparer des autres. C'était tout de même assez difficile !

-Claire et Marion, pourquoi êtes-vous arrivées en même temps ?

-Nous courions l'une à côté de l'autre, nous nous sommes même empiégées dans nos pieds !...

-Julien, qu'as-tu pensé de l'épreuve ?

-C'était cool, mais assez compliqué. J'ai trouvé un copain en courant...

Des enfants de CE1 ont aussi participé au cross :

-Bastien et JérémY, étiez-vous fatigués après la course ?

-Oh ! Oui ! Mais nous sommes arrivés au milieu de tous les enfants... Nous étions contents à la fin, nous avons doublé tout le monde ! ...

Marion (CM2), Julien, Thibault, Matthieu (CM1).

## UNE KERMESSE AUX COULEURS DE L'EUROPE...

...C'était pour mieux comprendre l'Europe et l'Euro.

En chantant, en dansant, en jouant nos sketches, nous avons appris à mieux la connaître.

Voyez vous -mêmes :

“Les Souris” de la Maternelle ont dansé les étoiles de l'Europe avec les “Lapins”.

Les “Chats” de la Maternelle, sur l'air de “O gué vive la rose” ont dansé à la française.

Les CP et les CE1 ont évolué sur un air de polka allemande et dansé un flamenco, d'Espagne bien sûr, avec des costumes extraordinaires, si colorés... Ils ont aussi présenté tous les drapeaux de la C.E.E. sur un air classique : les 15 drapeaux battaient dans tous les sens ! C'était superbe !

Quant à nous, nous avons écrit et joué deux sketches dont l'un se nommait “Leçon de géographie” et l'autre “L'Euro en rapp” : toute une histoire !

Nous avons également interprété deux danses folkloriques, l'une d'Italie, l'autre d'Angleterre, habillés de costumes typiques, en crépon ou en tissu. Nous avons terminé cette kermesse 99 sur un air de techno pour rassembler les 15 pays et leurs idées : étoiles, drapeaux, messages (citoyen, respect, aide, Euro...) battaient aussi dans tous les sens...

Merci à tous d'être venus nombreux nous applaudir et d'avoir participé à nos stands... Maintenant, nous sommes prêts pour l'an 2000 !



LES PETITS CITOYENS EUROPÉENS DE VILLERS  
Marc D.(CM2)-Nicolas R. et Sébastien P.(CM1).

## QUELQUES FLEURS POUR LE KOSOVO...

La guerre au Kosovo a commencé le 24 Mars 1999. À la télévision, nous avons vu les Kosovars, grands et petits, quitter leur pays pour se réfugier dans les pays voisins.

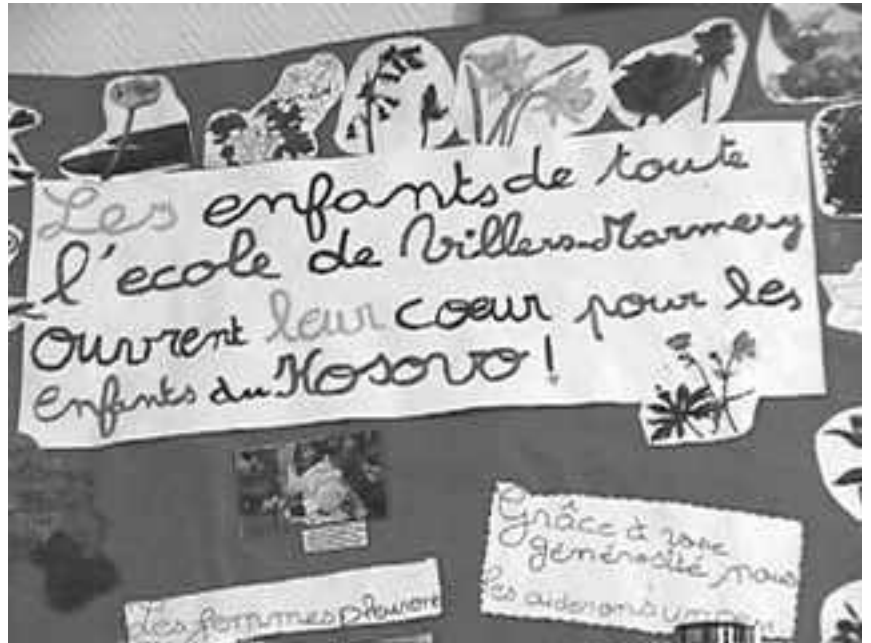
Pendant plusieurs cours d'éducation civique, nous avons préparé pour le Marché aux Fleurs du Dimanche 25 Avril, un grand tableau où nous avons collé des messages, où les CP-CE1 ont collé de superbes fleurs, pour dire que les Droits de l'Homme et de l'Enfant n'étaient plus respectés dans ce pays :

Les enfants n'allaient plus à l'école, leurs maisons étaient détruites, les gens n'avaient plus d'argent, plus de papiers, ils ne pouvaient plus se soigner .

Les enfants de la Maternelle ont décoré de papiers de fleurs notre stand...

Nous avons donc organisé une tombola où l'on pouvait gagner une superbe plante en achetant pour une petite somme un nom de fleur. Nous avons gagné beaucoup d'argent pour aider les Kosovars. Ensuite, pendant un autre cours d'Éducation Civique, nous avons téléphoné à la Croix-Rouge et posé des questions : Où déposer notre argent ? Qu'allait-on en faire ? etc.

Trois semaines plus tard , notre maîtresse est allée donner l'argent à la Croix-Rouge de Reims. Nous n'oublierons jamais ce geste de petits citoyens... Merci à tous pour votre geste ce jour-là.



## EN ROUTE POUR NAUSICÂA...

Nausicâa, c'est notre voyage de fin d'année, le Vendredi 4 Juin 1999, en compagnie des CP-CE1.

Nausicâa, c'est aussi un voyage de 4 heures en car, qui nous conduit jusqu'à Boulogne-sur-Mer .

Nausicâa, c'est encore un grand bâtiment très moderne, situé à côté d'un port. Entrez-y !

Nausicâa, c'est un musée qui nous instruit sur la vie des animaux marins et des poissons aux noms bizarres : poissons clowns, mérus marbrés, bars, thons, mullets, raies, homards, méduses, étoiles de mer, requins....

Nausicâa, c'est un aquarium géant rempli de poissons de toutes sortes, de toutes les couleurs, de toutes les formes....

Nausicâa, c'est un autre aquarium impressionnant avec de superbes requins aux dents pointues....

Nausicâa, ce sont des lions de mer sympathiques qui jouent, sautent, se taquinent sur les rochers et dans l'eau.

Nausicâa, c'est enfin un goûter sur la plage, où nous avons joué avec le sable, où nous avons pris une photo-souvenir.

Nausicâa, c'était une journée superbe passée tous ensemble....

Cédric Ch.(CM2), Séraphine, Jérôme, Alix (CM1).

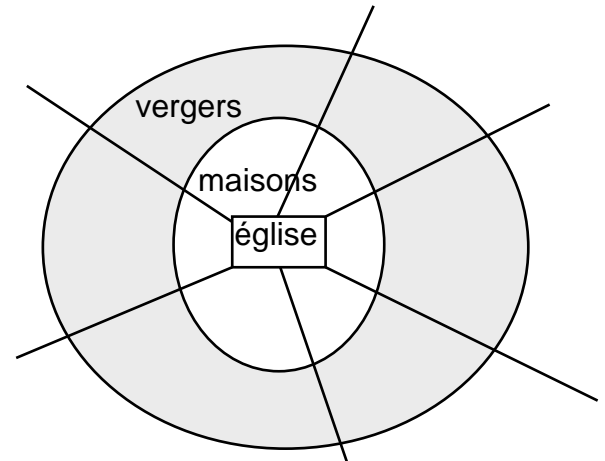
## VILLERS AU CŒUR D'UN RÉSEAU... (suite de l'article paru dans VI n° 13)

### Notre village est-il comme la tiretaine ?

Le village est enserré dans un écrin de vignes, les possibilités d'extension sont donc limitées. La superposition des plans cadastraux de 1830, 1951, et 1980, permet de visualiser rapidement l'évolution des zones urbanisées qui composent notre village aujourd'hui. On distingue quatre parties : d'une part le noyau primitif et son premier lotissement, et d'autre part les deux extensions récentes datant de 1960 pour l'une et de 1980 et plus pour l'autre. Chacun de ces secteurs possède une morphologie propre à répondre aux besoins sociaux et économiques particuliers du moment. En effet, les rues et les constructions, tel un livre ouvert, retracent les péripéties du village.

#### 1) Le noyau primitif :

Villers-Marmery est né de "Villar" (signifiant dépendance) et de "Marmoriacus" (lieu de la Famille Marmor)<sup>1</sup>. Villers est installé sur la croupe descendant vers la plaine de la Vesle, serré autour du sanctuaire supposé qui deviendra une église, après quelques transformations<sup>2</sup>. Les maisons de terre et de paille s'organisent le long de la Barbarie (futur CD 26, future Av. de Champagne) et sont distribuées par d'étroites venelles partant en étoile depuis l'église. Les ruelles, impasses et sentes, globalement rayonnantes partaient vers les secteurs réservés à la culture potagère et fruitière en périphérie de la zone densément bâtie. Ci-joint, le schéma de principe, fréquent en pays de vignoble.



Maintenant, observons le réseau viaire réel de Villers-Marmery en 1830 : autour de l'église, les rues actuellement nommées "de l'église", "Guillaumet", "Mermoz", "Écoles", "Dom Pérignon", "Crinque", ruelle "Perin", "Catolette", "Charmois", "Vardelles" constituent ce réseau viaire secondaire en étoile ; sans compter les impasses et sentes de l'époque, aujourd'hui élargies par endroits, éventrées à d'autres, qui, si elles existaient encore, renforceraient cet effet rayonnant. Autrefois, aucun camion citerne ne circulait, les eaux usées et les braves gens cohabitaient sans se soucier de l'hygiène. «Gare à l'eau !» criait-on avant de jeter son pot de chambre par la fenêtre. Cette concentration représentait un risque d'incendie certain au temps des toits de chaume, et posait d'énormes problèmes de circulation dus aux activités agri-viticoles. Les rues pas ou peu éclairées avant 1891, étaient semées d'embûches : immondices, échelas, cuveaux stockés faute de place dans la maison, etc. Face aux nombreuses plaintes et problèmes quotidiens d'insalubrité, et pour suivre le mouvement hygiéniste concrétisé par Haussmann sous Napoléon III (déjà évoqué dans Villers-infos précédent), les autorités municipales décidèrent de mettre en place un plan d'alignement (1855). (voir fin de l'article).

#### 2) Le premier lotissement :

En 1649, après une invasion des troupes du Baron d'Erlach, pendant la Guerre de la Fronde, les habitants de "Marmery" quittent définitivement leur village ravagé et pillé pour se joindre à la population de "Villers". Ainsi donc, vers le milieu du XVIIème siècle, Villers connaît ses premières extensions, le long des trois accès principaux. Le terrain est peu pentu, facile à occuper. Les nouveaux arrivants installent leur propriété les uns à côté des autres, en prenant soin de laisser une voie publique suffisamment large pour l'époque. Regardez le cadastre actuel, ces parcelles n'ont pas ou peu changé : elles sont régulières, rectilignes, allongées vers l'extérieur du village, avec la même organisation pour toutes, chartil/cour/maison/jardin. Les occupants du côté impair de l'actuelle rue Pasteur et des extrémités de l'avenue de Champagne reconnaîtront leur propriété.

#### 3) Développement du quartier EST dès 1960 :

Les quartiers des "grandes vignes" et des "Sous-la-ville", sont à l'image des premières extensions *modernes* des villages viticoles alentours. La suppression d'un îlot insalubre situé au carrefour des deux rues des "Haigneaux", la création de voies de grande largeur et de la "Place de la République" ont eu pour conséquence d'introduire un nouveau mode d'occupation de l'espace. En effet, l'espace public n'est plus bordé, comme en quartier ancien, par des façades pleines et continues. Là, les clotures basses offrent des vues sur les cours et les maisons individuelles.



Aux anciennes ruelles étroites s'opposent cette fois des rues surdimensionnées pour leur rôle. C'est le temps du "*Formica*", rectiligne, lisse et propre, roi des années soixante à la campagne. C'est le deuxième mouvement hygiéniste de notre histoire. Place nette !

#### 4) Développement du quartier Nord dès 1980, en deux tranches :

Le lotissement au lieu-dit "chemin de Courmelois", situé à l'écart de l'agglomération, et en contrebas, a vu son aménagement particulièrement soigné ; A. Chémétoff, urbaniste de renommée internationale, s'est même penché sur son berceau. C'est lui qui eu l'idée de planter des arbres le long de la route de Courmelois pour créer un trait d'union entre le village existant et le nouveau lotissement. Contrairement au découpage arbitraire et strict effectué dans le lotissement de 1960, ici les préoccupations de l'époque sont différentes : la végétation structure la voie publique, et joue le rôle d'écran, comme le faisaient les grands murs d'autrefois. On retrouve le tracé tortueux des rues anciennes, sans leur étroitesse, et les sentes à pieds sont remises à l'honneur.

La seconde tranche, devant la salle polyvalente, n'est pas encore terminée.

Alors, Villers-Marmery est-il comme la tiretaine ?

Globalement, la trame viaire<sup>3</sup> selon laquelle le tissu villageois se développe est essentiellement composée d'un réseau de voies secondaires au tracé tortueux figé et engoncé dans le bâti existant, et de deux voies principales dont le rôle de drainage est accentué et amélioré au cours des siècles. La rue Nouvelle, reliant la place d'en bas (tiens, elle n'a pas de nom ! ) à la place de la Mairie, fut ouverte grâce à l'achat des propriétés afin de prolonger le "Cul de sac" visible sur le plan de 1830.

L'avenue de Champagne, précédemment dénommée "rue de la Barbarie" puis "Grande Rue" connaît quelques modifications : par rapport au tracé initial, la voie actuelle est légèrement décalée vers l'Ouest (des voûtes de caves situées sur le côté pair sont percées accidentellement lors des travaux de Tout-à-l'égout). Ce glissement a-t-il eu lieu lors de la construction du CD n°26, en 1862 ?

La rue Pasteur, sur le cadastre de 1830, s'appelait "Grande rue", et ne semble pas avoir été fondamentalement transformée depuis.

Le plan d'alignement, quant à lui, date de 1855 et s'applique sur l'ensemble des voies, d'après le travail du géomètre en 1852. "Ce plan, selon l'extrait d'une délibération prise à Verzy pour leur propre plan d'alignement, doit rendre de grands services, puisqu'il permet d'élargir (...) les rues du village reconnues trop étroites et rendent la circulation difficile et parfois dangereuse". Cette décision collective reste encore applicable (tous les plans existent encore, en archives publiques ou chez les particuliers) à quiconque transforme sa clôture ; tous les élargissements de rues ne sont pas encore achevés, et certains ne le seront probablement jamais !

L'éclairage public par 28 lampes à pétrole date de 1891, il a été remplacé par un éclairage électrique vers 1905, semble-t-il (à vérifier). Peu à peu, les techniques actuelles sophistiquées permettent l'effacement des réseaux dans bon nombre de rues : d'abord l'avenue de Champagne, en 1997, puis d'autres rues seront équipées.

La tiretaine était autrefois une étoffe grossière en laine ou en laine-coton-lin. À vous de juger le tissu villageois. Voyons, ne faites pas dans la dentelle tout de même !

La prochaine fois, rendez-vous sur la place.

---

Annexe:

(1) voir Monographie de Villers-Marmery par M. Mignot.

(2) voir Villers-*infos* n°1, 2 et 3.

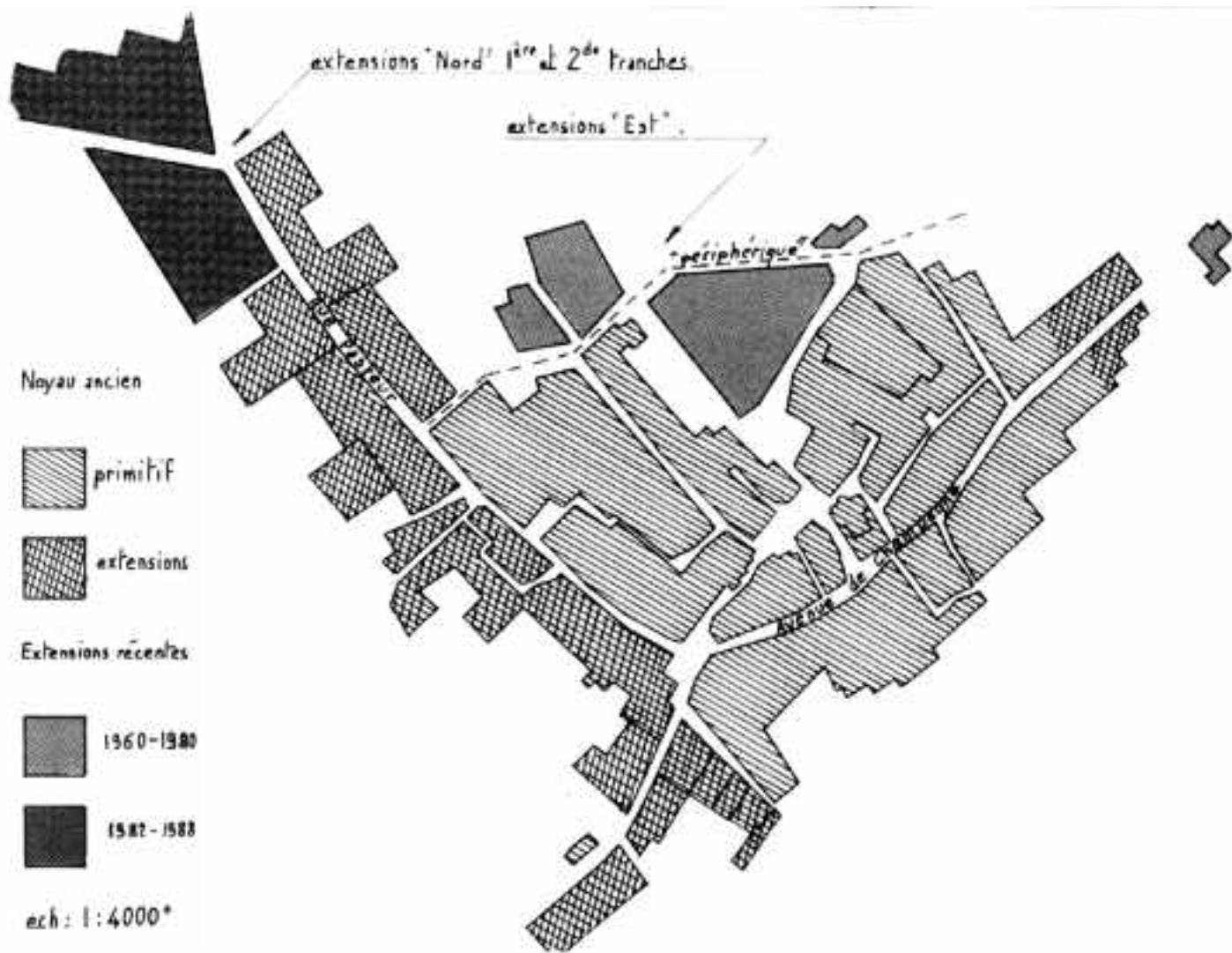
(3) viaire : de voie, rue.

Bibliographie:

*Monographie de Villers-Marmery*, A. Mignot, Lonce imp. à Reims, 1910.

*Histoire de la France rurale*, t. 2-3-4, sous la dir. de G. Duby et A. Wallon, 1987.

*Verzy de 1830 à 1914*, mémoire de maîtrise, C. Anché, U.F.R. lettres & sc. hum. histoire de Reims, 1990.



1830



## • LES SAPEURS POMPIERS

### LES NOUVEAUX ENGAGÉS SE SPÉCIALISENT :

Vincent CHATILLON, Jean-Baptiste PAQUAY et Vincent REMY ont suivi un stage "Lot de Sauvetage" pratiqué à Suippes le mois d'avril dernier. Aptes, ils renforcent l'équipe spécialisée en milieu périlleux du Centre de Villers Marmery. Depuis 4 ans, ce sont 9 sauveteurs locaux qui pratiquent cette activité. Des exercices de recyclage sont prévus prochainement lors des manœuvres mensuelles.

Sébastien ZANDER après une formation de 56 heures au Centre de Secours de Suippes est spécialisé et a obtenu le "Certificat de Formation aux Premiers Secours en Equipe".

Vincent REMY vient d'obtenir son "Attestation de Formation aux Premiers Secours" suite à une formation dispensée à Reims.

### DÉPARTEMENTALISATION et C.T.A. - C.O.D.I.S. :

Décidée par nos législateurs, la nouvelle réforme départementale que l'on appelle "Départementalisation" est mise en place depuis le 1er Janvier 1999. Cette nouvelle organisation a pour but d'unifier les Sapeurs Pompiers Volontaires et Professionnels dans un même Corps Départemental. Elle gère les structures des Personnels, des Matériels et des biens.

Tous les Centres de Secours sont intégrés à ce dispositif. Notre Centre de Première Intervention fait donc partie de l'organisation opérationnelle de ce Corps Départemental. Mais il reste à la charge de la gestion Communale dans un premier temps. Par la suite nos élus municipaux pourront demander notre rattachement à cette intégration totale, après un avis favorable du Conseil d'Administration des Services d'Incendie et de Secours "CASIS" qui gère les problèmes administratifs et financiers.

Le Centre de Traitement d'Alerte de Reims vient d'être transféré au C.T.A. unique de la Marne construit à Fagnières,

près de Châlons-en-Champagne.

Rien de changé concernant l'appel du 18. Les Secours seront désormais déclenchés par ce nouveau "C.T.A." Celui-ci est assisté du "C.O.D.I.S." Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours disposé au même endroit. Ces deux centres sont issus de cette nouvelle Départementalisation.

Notre Centre de Première Intervention sera donc activé avec ces nouveaux services, par notre "BIP" que nous portons 24 heures sur 24. C'est la procédure officielle.

**RAPPEL :** Comme l'ont fait les derniers sinistrés, avec les avantages qu'ils ont appréciés, et afin de gagner du temps, (dans la mesure du possible) déclenchez vous-même ou faites déclencher les Secours Locaux, en sonnante la sirène du village par le bouton situé près de la porte de la Mairie. C'est simple d'emploi et vous réduisez les temps d'attente "qui sont toujours trop longs."

### DATES À RETENIR:

**LE 25 JUILLET 1999 :** Se déroulera le 36<sup>ème</sup> Rallye des Sapeurs Pompiers de Villers Marmery. Nous vous donnons rendez-vous ce jour-là pour le départ à 8h30, Place de la République. Venez nombreux à cette journée amicale annuelle.

**LE 4 DÉCEMBRE 1999 :** Nous fêterons Sainte BARBE. Toute la population est invitée à la cérémonie religieuse de 18h00 précédant le vin d'honneur servi à la salle polyvalente. Il est possible à tous de participer au banquet de la soirée.

Renseignez-vous auprès du Chef de Corps ou d'un Sapeur Pompier voisin.

**LES 15 et 16 AVRIL 2000 :** Nous recevrons le congrès annuel du "G.I.R.A.C.A.L.", Groupement Inter Régional des Unions des Sapeurs Pompiers d'Alsace, Champagne Ardenes et Lorraine.

Notre Commune a été choisie pour organiser les assises de cette manifestation regroupant 10 départements de l'est de la France. Une nouvelle occasion de promouvoir et faire connaître notre Village. Dans les coulisses se prépare dès maintenant le déroulement de ces importantes journées. Une concertation avec la population à travers les différentes Amicales ou Associations aura lieu prochainement. Nous vous tiendrons informés.

*A. Hautem*

## LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

### • L'A.S.V.M.

À remarquer cette année l'engagement d'une deuxième équipe de tennis au critérium départemental, qui s'est déroulé courant mai.

Signalons que l'ossature de cette équipe est formée de quatre jeunes villériots issus de l'école de tennis.

Malgré quelques défaites logiques, la relève pouvait toutefois rebondir avec des victoires fortement prometteuses...

*H. Labbé*



Matches par équipes : les rencontres de la première équipe ont eu lieu les 25 avril, 2, 9, 13 et 16 mai.

Sur ces rencontres, il y a eu 3 victoires : 8-0, 8-0, 6-2 et deux défaites : 3-4, 3-4.

Cette équipe est composée de 7 joueurs, ce qui nous a permis de faire un roulement.

*P. Liégeois*



### • L'A.S.A. (Association Syndicale Autorisée)

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE** par arrêté préfectoral du 1er février 1999 pour l'aménagement de l'hydraulique et de la voirie des coteaux viticoles de VILLERS-MARMERY

Quelques mots sur l'évolution de L'A.S.A. :

Lors de la séance du 18 mai 1999, l'administrateur provisoire rappelle à l'Assemblée le but de la réunion :

Nommer les 6 Syndics titulaires et les 3 Syndics suppléants. Après pointage des voix représentées sur la liste d'émargement, le nombre des voix représentées est de 1866 sur un total de 2719, plus de 68% des voix étant présentes ou représentées, l'Assemblée est donc valablement constituée.

Après la présentation de 12 candidats (portés volontaires aux différents postes du Syndicat), il est procédé au scrutin. Le dépouillement du premier tour donne les résultats suivants :

- sont élus à la majorité absolue, en tant que Syndics titulaires : Laurent LONGIS, Arnaud MARGAINE, Noël BAZIN, Jean-Claude HAUTEM, Noël CHATILLON, Daniel LONCLE, en tant que Syndics suppléants : Francine DELABARRE, Alain BERTHELEMY, Franck MALOT.

Le 8 juin 1999 les Syndics sont convoqués par M. le Préfet pour nommer le Directeur, le Directeur adjoint, le Secrétaire et le Trésorier.

Voici la composition du Syndicat :

- Directeur : Laurent LONGIS ;
- Directeur adjoint : Daniel LONCLE ;
- Secrétaire : Arnaud MARGAINE ;
- Trésorier : Noël BAZIN.

Le Syndicat a également désigné plusieurs interlocuteurs, afin accomplir les formalités, en vue de la réalisation des travaux désignés et votés lors de la prochaine Assemblée Générale :

- Le receveur : Mme COQUERET percepteur de la Trésorerie de Verzy ;

## LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite et fin)

- Formalités administratives : Chambre d'Agriculture de la Marne ;
- Maître d'ouvrage : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt ;
- Rapporteur auprès du Conseil Municipal : M. Daniel LONCLE Conseiller Municipal ;
- Rapporteur auprès de l'Association Foncière : M. Gaston BOUTILLEZ Président de l'Association Foncière.

Le Syndicat va dans les semaines à venir procéder aux bornages des parcelles touchées par l'aménagement des futurs bassins, pour ensuite les échanger avec les parcelles de la S.A.F.E.R. La S.C.P. BARNET/PELLETIER de Reims a été retenue pour effectuer cette mission.

Un mémoire sur la base de répartition des dépenses de l'A.S.A. , la liste de tous les propriétaires ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Villers-Marmery vers la fin du mois, des affiches seront apposées dans la commune pour préciser le début et la fin de l'enquête.

Voilà en quelques lignes le développement de l'A.S.A. depuis le 18/05/1999.

En réponse aux dernières rumeurs circulant dans le village à propos de l'entretien des chemins viticoles de la commune, voici quelques précisions. En effet, L'A.S.A. n'ayant pas pour l'instant voté de budget, elle ne peut donc pas les entretenir. Par conséquent, cette charge incombe toujours à la Commune, qui, à ce jour, n'a pris aucune décision pour améliorer l'état des chemins. De plus sont apparus des différends entre le Maire et le vice-président de la commission des voiries et des chemins qui, de ce fait, a démissionné de la vice-présidence.

*Laurent LONGIS*



## MOTS CROISÉS

### Horizontalement

1. Mielleuse.
2. Vous entoure. Comptes définitifs.
3. Spécialité du boulanger. Lentille
4. Ancien d'Asie mineure.
5. De. Cube de bois.
6. Velours. Participe.
7. Cri d'arène. Parfois de secours.
8. Os. Sur la croix.
9. Conjonction. Lichen.
10. Féminin. Dessus de panier.

### Verticalement

- A. Signe du zodiaque.
- B. Demoiselle. Astre.
- C. Picasso ou Gabin.
- D. Peut être de fortune. Supprimé.
- E. Fond de ... . Dépôts.
- F. Amoureuses. Mot d'enfant.
- G. Grec. Vent du nord.
- H. Prénom. Avant les autres.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2				■						
3							■			
4		■							■	
5					■					
6								■		
7				■						■
8						■				
9			■						■	
10					■					

- I. Trois fois. Bramer.
- J. Support de roue. Dieu.

# CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

LE CHERCHEUR D'EAU ABBÉ PARAMELLE (1790-1875) - SORCIER ou SAINT ?

par Ulrich ADAMS et Gert MICHEL (*suite*)

## 4 Sa biographie - suite et fin.

Ses premiers résultats encouragèrent Paramelle à poursuivre ses études et à faire de plus en plus d'essais, pour la plupart couronnés de succès. Avec une expérience grandissante il parvint à prédire avec de plus en plus d'exactitude l'emplacement des cours d'eau souterrains. Il élargit son champ d'action. Sa renommée dépassa rapidement les limites du département du Lot. C'est à ce moment aussi que la Presse diffusa ses succès au-delà des limites régionales, au point qu'en 1827 les travaux de l'Abbé attirèrent l'attention de Monsieur de Martignac, Ministre français de l'Intérieur, qui vit dans ses capacités le moyen d'accroître la richesse du pays. Le Ministre demanda aux Administrations du département du Lot un rapport sur les travaux exécutés d'après les indications de Paramelle : il eût volontiers envisagé qu'il enseignât aux écoliers la façon de trouver l'eau ; avec eux il aurait parcouru tous les départements français, dans l'ordre fixé par le Ministre. L'Abbé aurait reçu en échange une rente viagère et des indemnités pour frais de voyages. Pourtant, malgré de telles propositions de la part des autorités, Paramelle continua d'abord à exercer ses activités d'hydrogéologue parallèlement à l'exercice de sa charge ecclésiastique.

Cependant, les demandes de solliciteurs désirant ses conseils devenant de plus en plus nombreuses, il lui restait de moins en moins de temps pour son ministère, si bien qu'en fin de compte il demanda à son évêque, à Cahors, la permission d'abandonner sa cure. L'autorisation lui fut accordée en 1832 et, dès lors, il se consacra à plein temps à son nouveau métier d'hydroscopie.

Son activité était particulièrement bien organisée. Son point d'attache était Saint-Céré où il passait l'hiver. Après avoir exercé sa première année d'activité à partir de là, pendant 21 ans, de 1832 à 1854, chaque année, régulièrement, du 1er mars au 1er juillet et, après une pause pendant l'été, du 1er septembre au 1er décembre, il faisait ses voyages de consultations à travers les départements français qui sollicitaient ses services. La fig.2 représente les départements, nommément mentionnés par Paramelle lui-même, et qu'il a parcourus en prodiguant ses conseils.

Dans ses voyages, il donnait la priorité absolue aux départements les premiers inscrits. Avant le départ, il traçait sur une carte du département un itinéraire sur lequel figurait la suite des lieux qu'il devait visiter. De chaque département lui parvenaient au minimum 300 demandes. Il annonçait par écrit sa visite à ses solliciteurs et utilisait aussi la Presse à cet effet.

De la même façon qu'il avait établi son programme annuel, l'Abbé Paramelle fixait aussi avec rigueur son emploi du temps journalier. Tous les jours, sauf les dimanches et jours

de fêtes, il partait, à jeun, vers sa clientèle, et faisait route sur son cheval tout en lisant son bréviaire. Il prenait son petit déjeuner assez tard et, à midi s'accordait une heure de pause pendant laquelle il se contentait d'un repas très frugal. Sa journée de travail se poursuivait jusqu'au coucher du soleil.

L'Abbé était très pointilleux sur la ponctualité et n'attendait pas quand un propriétaire à qui il avait annoncé sa venue n'était pas sur place à son arrivée. Il prétendait que l'exactitude était la politesse obligatoire des propriétaires envers les géologues. Avec simplicité et rigueur envers lui-même, Paramelle parcourait la France "des falaises de la Normandie jusqu'aux ballons des Vosges, depuis les landes du Bordelais jusqu'aux plus hautes habitations des Pyrénées, et depuis l'embouchure du Rhône jusqu'aux plus hauts sommets des Alpes françaises, ... et encore pendant les plus grands froids comme par les plus fortes chaleurs, dans les temps les plus secs comme au fort des plus grosses pluies". Il n'avait remarqué "d'obstacles pour les opérations hydroscopiques que la nuit et la neige, dès qu'elles empêchent de voir la terre" (Paramelle 1856:XIX).

À 60 ans passés, son état de santé s'altéra. En juillet 1853 il fit une cure de 26 jours à Vichy. En 1854, à l'âge de 64 ans, les infirmités l'empêchant d'entreprendre de nouveaux voyages, il se retira définitivement à Saint-Céré et dut décommander les 37 départements qui avaient encore sollicité son aide. Au cours de sa vie de chercheur Paramelle a parcouru vraisemblablement plus de kilomètres à pied et cheval qu'aucun autre de ses contemporains (Tixeront 1956:7).

Il poursuivit ses études par lui-même, chez lui, et reprit l'autocritique de son "Art des Sources", qui fut prête à imprimer deux ans plus tard. Au cours des années suivantes l'infatigable Abbé travailla à l'amélioration des 2ème et 3ème éditions, ainsi qu'aux deux éditions de sa "Chronique de Saint-Céré". Il ne quitta plus sa demeure que pour exercer son ministère comme aumônier d'une Institution charitable à laquelle, en 1854, il avait proposé ses services.

Par ses honoraires, au cours de sa longue activité de "chercheur d'eau", Paramelle avait acquis une fortune considérable. Il ne l'utilisa pourtant pas pour lui-même, mais distribua la plus grande partie à des bonnes œuvres. Il demeura un pieux homme de Dieu, ascétique et simple. Il légua au Séminaire de Cahors les revenus de la vente de son "Art des Sources".

C'est le 20 août, 1875 à l'âge avancé de 85 ans, que mourut l'Abbé Paramelle. Le cimetière de Saint-Céré fut sa dernière demeure.

*à suivre...*





## IMAGE DU PASSÉ...



*Si vous reconnaissez l'une des personnes photographiées ici, contactez-nous..*

### LE CALENDRIER

**Dimanche 25 juillet à 8h30, Place de la République**  
Départ du 36<sup>ème</sup> rallye des pompiers.

**Samedi 31 juillet, Dimanche 1<sup>er</sup> août et Lundi 2 août, place de la République et place de la Mairie**  
Fête patronale.

**Dimanche 19 septembre 1999**  
12<sup>ème</sup> Virade de l'espoir, organisée par l'A.F.L.M. (Association Française de Lutte contre la Mucoviscidose).  
Pour obtenir des détails sur cette manifestation ou pour vous informer sur cette terrible maladie, consultez les pages web de l'association à l'adresse suivante :  
<http://www.chez.com/aben/virade.htm>

### LES MONSTRES Calendrier 1999

- le 16 juillet
- le 27 août
- le 15 octobre
- le 26 novembre

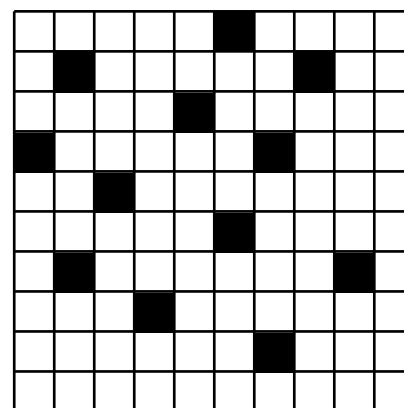
### EN BREF...

• **Housses Plastiques**  
Saviez-vous que les housses en plastique issues de l'activité viticole étaient ramassées par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims ?  
Afin de favoriser cette collecte, le Conseil a décidé de prévoir un emplacement grillagé près de la benne à verre. Gardez les housses en attendant de pouvoir les y porter.  
À noter qu'en matière de récupération des déchets issus du vignoble, le Parc a pu récupérer 55 tonnes de housses en plastique et 56 tonnes de capsules et bidules de janvier à début juin 1999. Ce dernier chiffre représente 60% de ce qui est produit dans le vignoble, ce qui, avouez-le, est loin d'être négligeable...

NE BRÛLEZ PAS LE PLASTIQUE SVP

• **À propos du livre de l'Abbé Paramelle...**  
Difficile de se procurer l'ouvrage écrit par J. Paramelle en 1886, pensez-vous ? Eh bien, figurez-vous que la chose est relativement simple : le réseau Internet regorge d'informations en tout genre. Après quelques minutes de recherche, nous avons retrouvé comment nous procurer le livre "L'art de découvrir les sources". Ce document existe chez les libraires spécialisés

### Solution des mots-croisés



dans les livres anciens (comptez de 800 à 1200 F pour obtenir l'original). Une autre piste nous a conduits chez un éditeur spécialisé dans la réimpression de ce type de document. L'ouvrage se trouve à l'adresse suivante :

Éditions Christian LACOUR  
Place des Carmes  
25, Boulevard Amiral Courbet  
30000 - NÎMES  
Tél : 04 66 21 63 57  
Comptez 195 F TTC, frais d'expédition compris.